

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 OCTOBRE 2021

A 18 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------|---|
| M. REISS | 1° - Construction d'un pôle de gymnastique spécialisé : approbation du programme et lancement du concours. |
| M. REISS | 2° - Financement des clubs et des évènements sportifs. |
| M. KHALIFÉ | 3° - Convention de réservation de logements sociaux. |
| Mme HO | 4° - Soutien à des projets santé et handicap. |
| M. VORMS | 5° - Plan de Lutte Contre les Discriminations - Versement de subventions. |
| M. TAHRI | 6° - Contrat de Ville - 3ème programmation. |
| M. TAHRI | 7° - Attribution de subventions au titre de l'action socioéducative. |
| M. TAHRI | 8° - Attribution de subventions pour le transport des enfants le mercredi. |
| M. TAHRI | 9° - Attribution de subventions d'investissement. |
| M. BOHR | 10° - Fêtes de la Saint-Nicolas 2021. |
| M. THIL | 11° - Versement d'une subvention exceptionnelle au conseil de fabrique de l'église Immaculée Conception à Metz Queuleu. |
| M. DAP | 12° - Cession d'une parcelle communale sise rue des Trois Evêchés à Metz Plantières-Queuleu. |
| M. DAP | 13° - Cession à la société SCCV LA RONDE d'une emprise communale située sur le ban de DEVANT LES PONTS. |

- M. DAP 14° - Retrait de la délibération N°18-07-05-9 "Cession à la société ALMA IMMO de terrains communaux situés sur le Ban de DEVANT-LES-PONTS".
- M. HUSSON 15° - Convention de servitude de passage de canalisations avec GRT Gaz et GRDF - Rue sur le Gué à Metz-Magny.
- M. HUSSON 16° - Avenant n° 3 au bail emphytéotique du 8 mars 1988 entre la Ville de Metz et l'OPHMM.
- M. HUSSON 17° - Avenant n° 5 au bail emphytéotique du 17 septembre 1985 entre la Ville de Metz et l'Ecole Supérieure d'Electricité : Centrale SUPELEC.
- M. HUSSON 18° - Recrutement d'un Chef du service suivi réglementaire au sein de la Direction de l'Urbanisme par voie contractuelle.
- M. LUCAS 19° - Rapport Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est sur la gestion de la Ville de Metz.
- M. LUCAS 20° - Garantie d'emprunt accordée à la SAREMM - ZAC des Coteaux de la Seille.
- M. le Maire 21° - Communication des décisions.